



## À quoi sert FranceConnect ?

Vérfié le 21 juin 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

FranceConnect est un dispositif numérique d'authentification garantissant l'identité d'un utilisateur aux sites ou applications utilisatrices en s'appuyant sur des comptes existants pour lesquels son identité a déjà été vérifiée.

### Présentation

#### Les avantages de FranceConnect

#### Utiliser FranceConnect sur service-public.fr

Service-public.fr est partenaire de FranceConnect. Vous pourrez donc créer un compte et vous identifier en utilisant un compte déjà existant, dit « fournisseur d'identité » (DGFIP ou La Poste).

Pour cela, choisir "Se connecter avec FranceConnect" dans la fenêtre de création de compte. Sélectionner un des partenaires affichés. Saisir ensuite les identifiant et mot de passe demandés par le partenaire sélectionné. Une fois authentifié, il vous sera alors proposé d'indiquer votre adresse électronique afin de finaliser la création de votre compte service-public.fr. Si vous disposez déjà d'un compte service-public.fr, il vous sera proposé de le lier directement au compte FranceConnect.

Seules les informations d'identité (civilité, nom, prénoms, lieu et date de naissance) sont transmises à service-public.fr. Ces informations seront automatiquement complétées, en toute sécurité, dans votre compte service-public.fr. Vous gardez bien sûr le contrôle de vos données : l'historique FranceConnect permet à l'utilisateur de suivre toutes les actions de connexion et d'échanges de données, en toute transparence, et d'être informé de toute activité effectuée sur les différents services en ligne, partenaires de FranceConnect.

Pour mettre fin à la liaison, choisir le volet "Connexion, sécurité et paramétrage" dans l'espace personnel. Choisir ensuite le bouton "Supprimer ma liaison avec FranceConnect".

Important: FranceConnect ne permet pas la création ou l'accès à un compte service-public.fr association.

#### Quelles sont les administrations connectées à FranceConnect ?

Comme service-public.fr, de nombreux services (Impôts, Ameli, Retraite, etc.) permettent la connexion avec France connect.

Pour en connaître la liste consulter le site de France connect : <https://franceconnect.gouv.fr/>  (<https://franceconnect.gouv.fr/nos-services>)

- Utilisation du site (<https://www.service-public.fr/P10012>)
- L'espace association (<https://www.service-public.fr/P10014>)
- Vos démarches sur Service-Public.fr (<https://www.service-public.fr/P10015>)
- Votre compte sur service-public.fr (<https://www.service-public.fr/P10016>)